

L'an deux mille six, le 26 juin à 17h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle de la Mairie à Puilacher sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

De la question 1 à 5

Présents : - M. CADILHAC Jean François - M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - M. JOVER Jean Marcel - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André — M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - M. Claude CARCELLER - M. MATEU Gabriel - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC Jean Paul - M. ROQUAIN Jean Michel – M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie - M. ANDRIEUX Jacques - M. GHIBAUT Jean-Pierre — M. BERTOLINI Jean Pierre - Mme GERBAL Renée - M. GASTAN François Mme GUERRE Nicole

Absents excusés : M. DIAZ Manuel - M. CABELLO Gérard - M. SANCHEZ Norbert - M. TOURET Jean Louis – M. Jean-François RUIZ - M. ASTIE Michel - Mme DEJEAN Anne Marie – M. PALOC Eric -

Absents : - M. SALASC Philippe - M. AGOSTINI Jean André - M. PONCE Jean-Claude - M. DEJEAN Maurice - M. SIDERIS André M. DELFAU Gérard - Mme FOURNEL Michèle - Mme Isabelle VIVIEN

De la question 6 à 10

Présents : M. DIAZ Manuel - M. CADILHAC Jean François - M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - M. JOVER Jean Marcel - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André — M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - M. Claude CARCELLER - M. MATEU Gabriel - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC Jean Paul - M. ROQUAIN Jean Michel – M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie - M. ANDRIEUX Jacques - M. GHIBAUT Jean-Pierre — M. BERTOLINI Jean Pierre - Mme GERBAL Renée - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole

Absents excusés : M. DIAZ Manuel - M. CABELLO Gérard - M. SANCHEZ Norbert - M. TOURET Jean Louis – M. Jean-François RUIZ - M. ASTIE Michel - Mme DEJEAN Anne Marie – M. PALOC Eric -

Absents : - M. SALASC Philippe - M. AGOSTINI Jean André - M. PONCE Jean-Claude - M. DEJEAN Maurice - M. SIDERIS André M. DELFAU Gérard - Mme FOURNEL Michèle - Mme Isabelle VIVIEN

M. ASTIE Michel donne pouvoir à M. GHIBAUT Jean-Pierre

M. SANCHEZ Norbert donne procuration à M. VILLARET Louis

M. François GASTAN est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

Adoption du procès verbal du Conseil du 15 mai 2006

Adoption à l'unanimité

Administration générale

1. Création de postes et modification du tableau des effectifs

Le Conseil décide de créer :

- 1 poste de technicien supérieur principal à temps complet
- 2 postes d'agents administratifs qualifiés à temps complet
- 2 postes d'agents de salubrité qualifiés
- 1 poste d'agent technique principal
- 1 postes d'agent administratif qualifié à temps complet pour faire face à un besoin occasionnel
- 2 postes d'agent de salubrité à temps complet pour faire face à un besoin occasionnel

et de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de communes.

Adoption à l'unanimité

Finances

2. Aménagement des locaux de l'école de musique intercommunale à Gignac – attribution d'un fonds de concours

Le Conseil adopte le principe d'un soutien par la communauté de communes à l'aménagement des locaux de l'école de musique intercommunale Vallée de l'Hérault sur la commune de Gignac, par le versement d'un fonds de concours de 69 526,56 €. Il autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au versement de ce fonds de concours et d'inscrire les crédits au budget par une décision modificative.

Adoption à l'unanimité

Développement économique

3. Maison des Entreprises de St André de Sangonis : contrat d'objectifs 2006

Le conseil autorise le Président à signer la convention d'objectifs 2006 avec la Maison des Entreprises de St-André-de-Sangonis et d'approuver la participation financière de la Communauté de Communes au titre de la convention d'objectifs 2006.

Adoption à l'unanimité

4. Parc d'activités de Camalcé, à Gignac : commercialisation de lots

Le Conseil autorise le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la vente du bâtiment M au Conseil Général de l'Hérault pour une superficie totale de 369,9 m².

Adoption à l'unanimité

5. Parc d'Activités de Camalcé, à Gignac : adoption des statuts de l'Association Syndicale Libre

Conseil adopte la mise en place de l'Association Syndicale Libre du Parc d'Activités de Camalcé et pour l'adoption du projet de statuts annexé à la présente délibération.

Il autorise le Président de la Communauté de communes à signer l'ensemble des écrits nécessaires à la mise en place de cette ASL et à assurer provisoirement la fonction de président de l'ASL, jusqu'à la tenue de la première assemblée générale

Adoption à l'unanimité

Environnement

6. Charte de développement durable et d'éthique du Mas Dieu

Le Conseil adopte le projet de charte de développement durable et d'éthique pour le Mas Dieu annexée à la présente délibération et autorise le Président à signer cette charte

Adoption à la majorité avec 1 voix contre et 2 abstentions

Opération Grand Site

7. Marché de maîtrise d'œuvre pour le retraitement de la RD4 dans les gorges de l'Hérault – avenant n°1

Le Conseil adopte l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre de retraitement de la RD4 et autorise le Président à signer cet avenant et toutes les pièces afférentes.

Adoption à l'unanimité

8. Recréation de la Place du Portal à Saint-Guilhem-le-Désert – Maîtrise d'ouvrage déléguée

Le Conseil accepte la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux de récréation de la Place du Portal par la commune de Saint-Guilhem-le-Désert et autorise le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage jointe à cette délibération.

Adoption à l'unanimité

9. Réfection de la calade du château du Géant à Saint-Guilhem-le-Désert – Maîtrise d’ouvrage déléguée

Le Conseil accepte la délégation de maîtrise d’ouvrage des travaux de récréation de la Place du Portal par la commune de Saint-Guilhem-le-Désert et autorise le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d’ouvrage jointe à cette délibération.

Adoption à l’unanimité

10. Aménagement des abords du Pont du diable – demandes de subvention

Le Conseil autorise le Président à solliciter les subventions nécessaires d’un montant de 5 818 826,73 € HT, soit 79,15% du montant du projet d’aménagement auprès de l’Etat aux titres de la DDR (Dotation de Développement Rural) et du PER (Pôle d’Excellence Rurale), de la Région et du Département. Il autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Adoption à l’unanimité

Questions diverses

Fait à Gignac, le

Louis VILLARET,

Affiché le :

Président

Retiré de l’affichage le :